

UNEA

Calcul du retour sur investissement et du gain social 2018

Mars 2018



Présentation et synthèse de l'étude

L'étude du retour sur investissement et du gain social mesure tous les ans deux indicateurs :

1 - le gain pour les finances publiques du retour à l'emploi d'un travailleur handicapé (célibataire) en situation de chômage au sein d'une entreprise adaptée.

4 situations de départ sont prises en compte, correspondant à des bénéficiaires de l'AAH, de l'ASS, de l'ARE, et du RSA, évoluant vers un emploi à temps plein en Entreprise Adaptée et rémunéré selon 4 niveaux (SMIC, SMIC +5%, 10% et 20%).

Pour chaque situation sont analysées et évaluées les recettes que nous avons regroupées au titre de la collectivité : les charges fiscales ou sociales sur salaires, la fiscalité supportée par le travailleur handicapé, la fiscalité supportée par l'entreprise adaptée, ainsi que les recettes générées par l'encadrement direct des travailleurs handicapés.

De même les dépenses suivantes sont prises en compte, correspondants à des aides directes ou à la part variable du coût des politiques nationales assumées par la puissance publique : aide au poste, subvention spécifique, allégement Fillon dégressif, IJSS, prime d'activité, aide au logement, et dépenses de santé variables. N'ont pas été prises en compte car très différentes sur le territoire les aides dont bénéficient une personne en recherche d'emploi (transport, utilisation d'équipements collectifs, recours à des assistantes sociales) qui cessent à la signature d'un contrat de travail et sont même pris en charge partiellement par l'entreprise. De ce point de vue, le gain social est sous-estimé.

Il ressort de nos calculs un gain social moyen de 11 000 € pour l'année 2018.

2 – Le retour sur investissement pour la puissance publique des sommes investies

Ce retour sur investissement détermine le salaire mensuel minimal pour que la puissance publique qui « investit » l'ensemble des dépenses déterminées pour le calcul du gain social retrouve à minima son investissement à travers les recettes recensées. **Pour l'année 2018, ce ROI s'établit pour un salarié d'entreprise adapté à SMIC + 8,5%.** En deçà de ce salaire, la puissance publique ne récupère pas son investissement, au-delà, son investissement dégage un rendement positif.

Ce travail sera complété progressivement au cours des prochains mois par des analyses de ce ROI par entreprise, et complété à la fois sur les points listés plus haut, et en les complétant par des impacts qualitatifs.

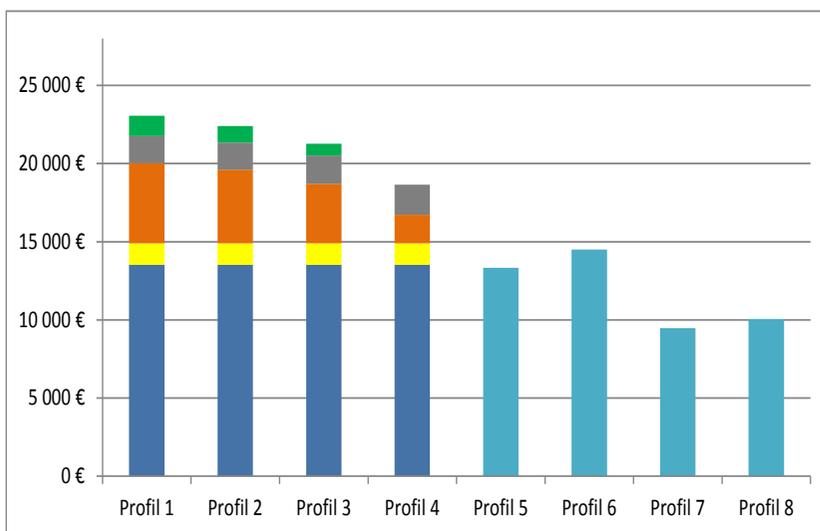
Présentation de l'étude « Retour sur investissement »

- ❖ Chaque calcul a été réalisé pour 8 « profils » de personnes handicapées
 - ❖ Nous avons retenu 4 « profils » en situation d'emploi, en fonction de leur rémunération :
 - Profil 1 : ayant un salaire brut de 17 982€ (SMIC)
 - Profil 2 : ayant un salaire brut de 18 881€ (SMIC +5%)
 - Profil 3 : ayant un salaire brut de 19 780€ (SMIC +10%)
 - Profil 4 : ayant un salaire brut de 21 578€ (SMIC +20%)
-  Ces profils sont représentatifs des catégories de Travailleurs Handicapés salariés au sein des EA :
- La rémunération moyenne des Travailleurs Handicapés est égale à Smic +12%
- ❖ Nous avons retenu 4 « profils » en situation de non emploi, en fonction de leur allocation :
 - Profil 5 : Allocation Adulte Handicapé (AAH)
 - Profil 6 : Allocation d'Aide au Retour à l'Emploi (ARE)
 - Profil 7 : Allocation de Solidarité Spécifique (ASS)
 - Profil 8 : Revenu de Solidarité Active (RSA)

Présentation de l'étude « Retour sur investissement »

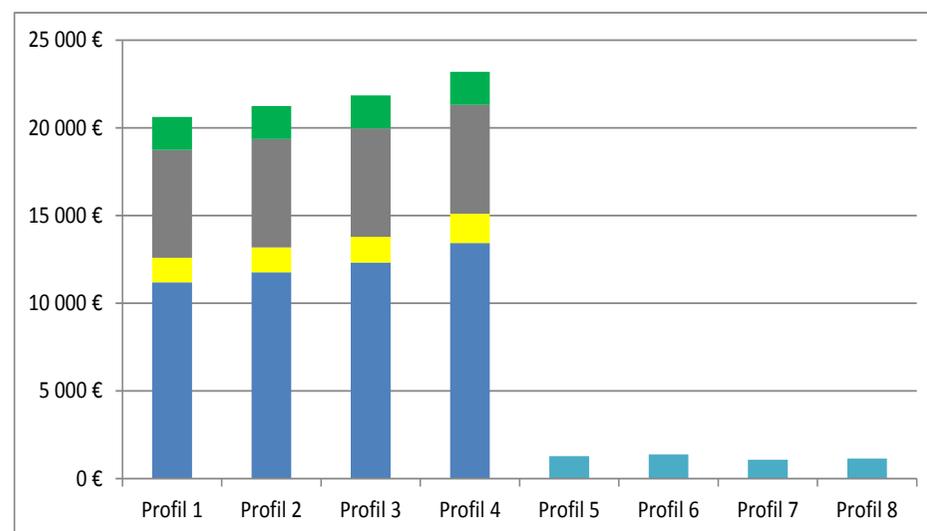
Les dépenses de l'Etat au profit d'une personne handicapée

Synthèse des dépenses selon le profil du travailleur (en Euros)



Les recettes de l'Etat et assimilé d'une personne handicapée

Synthèse des recettes selon le profil du travailleur (en Euros)



- Profil 1 : SMIC
- Profil 2 : SMIC + 5%
- Profil 3 : SMIC + 10%
- Profil 4 : SMIC + 20%
- Profil 5: AAH
- Profil 6: ARE
- Profil 7: ASS
- Profil 8: RSA

Détails des dépenses 2018

- Allocations : AAH – ARE – ASS – RSA
- Prime d'activité
- Aide au logement, dépenses de santé
- Allègement Fillon dégressif
- Subvention spécifique
- Aide au poste

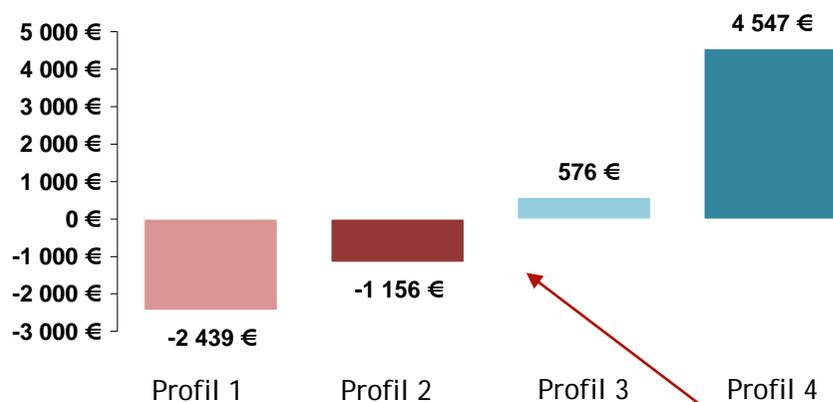
Détails des recettes 2018

- Charges sociales et fiscales sur salaire
- Fiscalité supportée par le travailleur handicapé
- Fiscalité supportée par l'EA
- Encadrement

Présentation de l'étude « Retour sur investissement »

ROI pour une personne handicapée

ROI intégrant la contribution du personnel d'encadrement (1 encadrant pour 8,9 Travailleurs Handicapés) des EA sur les recettes de la collectivité (en Euros)



Le ROI global correspond à une rémunération brute égale à SMIC + 8,4%.

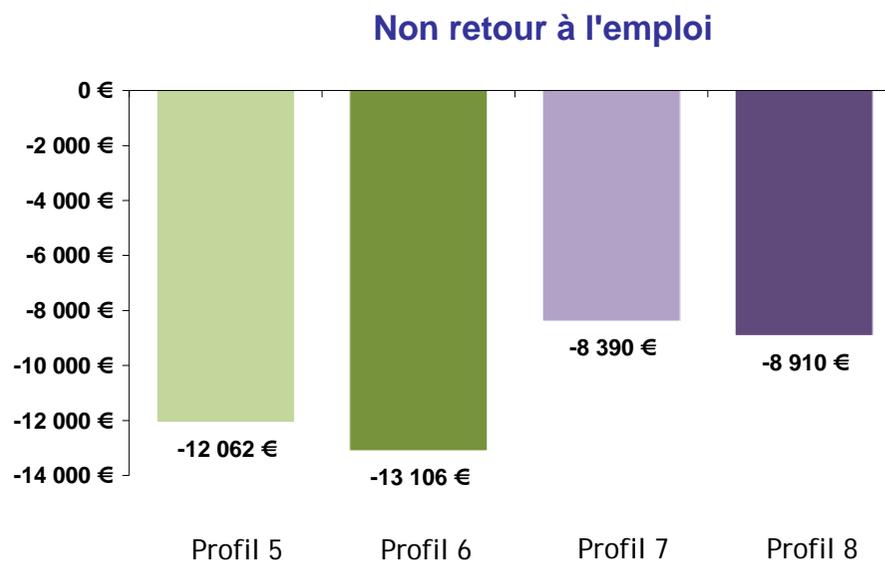
**Point mort :
SMIC + 8,4%**

Présentation de l'étude « Retour sur investissement »

Coût (perte) pour la collectivité pour une personne handicapée en situation de non emploi

Différence entre les dépenses et les recettes imputables aux personnes handicapées en situation de non emploi
(en Euros)

Les profils non salariés (AHH, ARE, ASS, RSA) coûtent en moyenne 10 617€ par an à la collectivité



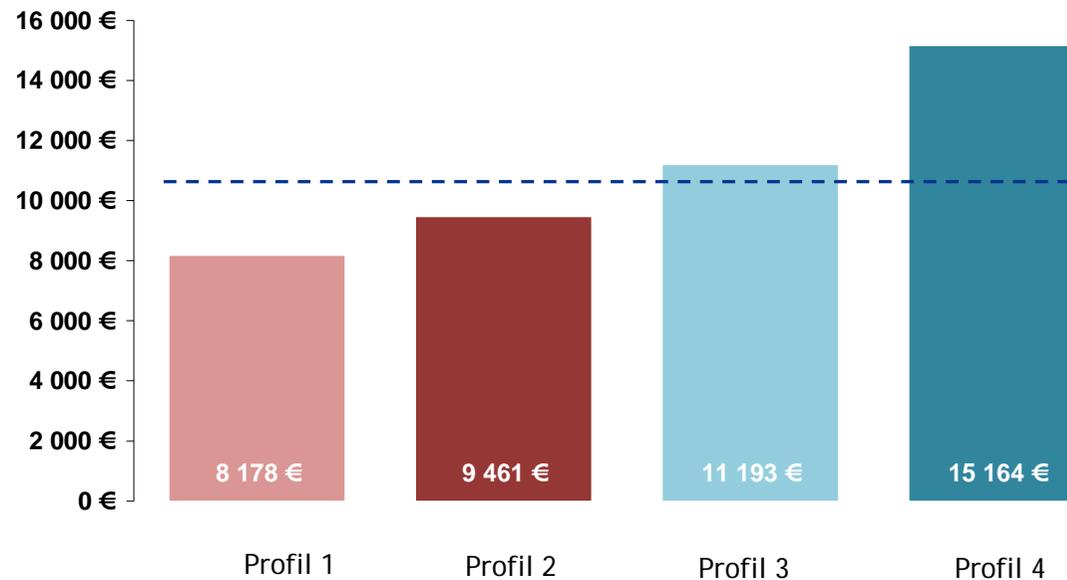
Présentation de l'étude « Retour sur investissement »

Gain social pour une personne handicapée

Economie théorique réalisée par la collectivité lorsqu'un Travailleur Handicapé est en situation de retour à l'emploi par rapport à une situation de non emploi (indemnité liée à son handicap ou à sa situation de non emploi)
(en Euros)

**En cas de retour à l'emploi,
le Gain Social pour la
collectivité est égal 11 000€
par Travailleur Handicapé**

Gain social





kpmg.fr

